

Édifice municipal 3851, rue Principale Baker-Brook, N.-B. E7A 2A1

Tél.: 506-258-3030 Fax: 506-258-3017 info@haut-madawaska.com

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 14 février 2023, 19 h Salle communautaire | *Quartier Lac Baker*

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS: Jean-Pierre Ouellet | *Maire*

Pierre Milliard | Directeur général

Jessica Raymond | Greffière

CONSEILLERS PRÉSENTS:

Quartier Saint-François :Nancy Ann LandryRino LevasseurQuartier Lac-Baker :Bernard SoucyRonald CormierQuartier Clair :Lloyd PlourdeRichard MichaudQuartier Baker-Brook :Francine CaronGeorges MichaudQuartier Saint-Hilaire :Michel J. MorinRéginald Nadeau

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire vérifie les présences. Tous les membres du Conseil sont présents.

3. DÉCLARATION DIVULGUANT UN CONFLIT D'INTÉRÊTS

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.



4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution n° 2023-02-14 (1)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du Jour tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS ANTÉRIEURES

a) Adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 13 décembre 2022 (assermentation)

Résolution n° 2023-02-14 (2)

Proposé par le conseiller Georges Michaud Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion spéciale du 13 décembre 2022, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

b) Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire publique virtuelle du 17 janvier 2023

Résolution n° 2023-02-14 (3)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska adopte le procès-verbal de la réunion extraordinaire publique virtuelle du 17 janvier 2023, tel qu'il a été envoyé par courriel au Conseil et révisé, au besoin.

Motion adoptée.

6. PRÉSENTATION, DÉLÉGATION OFFICIELLE, PÉTITION ET DEMANDE D'INFORMATION

Aucune.

7. PRÉSENTATION DES RAPPORTS DU MAIRE, CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS

Aucune.

8. ARRÊTÉ, RÉSOLUTION, PROCÉDURE, DIRECTIVE ET OUTIL ADMINISTRATIF

a) Nomination de Mme Jessica Raymond à titre de greffière municipale

Résolution n° 2023-02-14 (4)

Proposé par la conseillère Nancy Ann Landry Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

ATTENDU QUE les paragraphes 71 et 74 de la *Loi sur la gouvernance locale* exigent qu'un greffier municipal soit nommé et assiste à toutes les réunions d'un conseil municipal et décrive les tâches propres au poste;

ATTENDU QUE le greffier municipal est actuellement le seul agent autorisé à signer et à apposer le sceau corporatif de la Ville de Haut-Madawaska;

IL EST DONC RÉSOLU QUE Madame Jessica Raymond, greffière municipale par intérim, soit nommée greffière municipale, pour exercer les fonctions décrites dans la *Loi sur la gouvernance locale*.

Les résolutions n° 2022-10-11 (8) et n° 2017-11-14(3) sont par le fait même abrogées.

Motion adoptée.

b) Nomination de signataires pour l'ensemble des comptes bancaires de Haut-Madawaska

Résolution n° 2023-02-14 (5)

Proposé par le conseiller Richard Michaud Appuyé par le conseiller Bernard Soucy

Il est résolu que le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska accepte les nominations des employés municipaux et membres du Conseils suivants en tant que signataires pour les comptes bancaires du gouvernement local de Haut-Madawaska (compte avec opérations du Fonds de fonctionnement général, n° 209027 et compte avec opérations du Fonds de fonctionnement de l'eau et d'évacuation des eaux usées, n° 201973) à partir du 1^{er} janvier 2023 :

Jean-Pierre Ouellet | Maire
Michel J. Morin | Maire suppléant
Pierre Milliard | Directeur général
Serge Dionne | Directeur des finances
Jessica Raymond | Greffière

Il est également résolu que les résolutions antérieures de nomination de signataires pour les comptes bancaires mentionnés ci-haut du gouvernement local de Haut-Madawaska soient abrogés par l'adoption de celle-ci.

Motion adoptée.

c) Résolution d'adhésion à l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB)

Résolution n° 2023-02-14 (6)

Proposé par la conseillère Francine Caron Appuyé par le conseiller Michel J. Morin

ATTENDU QUE l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) représente et appuie les municipalités francophones et bilingues à travers la province afin de contribuer au rayonnement de la Francophonie;

ATTENDU QUE l'AFMNB offre un large éventail de services aux membres et de projets qui favorisent le développement de communautés innovantes, prospères, solidaires et durables:

ATTENDU QUE les anciennes municipalités de la Communauté de Haut-Madawaska et du Village de Lac Baker étaient membres de l'AFMNB;

IL EST DONC RÉSOLU QUE la Ville de Haut-Madawaska devienne membre de l'AFMNB.

Motion adoptée.

d) Contribution à l'Atelier R.A.D.O. de 5 000 \$ pour l'année 2023

Résolution n° 2023-02-14 (7)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

ATTENDU QUE la mission de l'Atelier R.A.D.O. est de nourrir les plus démunis via la cuisine communautaire et la Banque Alimentaire;

ATTENDU QUE l'augmentation du coût des denrées alimentaires liée à l'inflation élevée a un impact majeur sur la capacité des personnes à faible revenu à pouvoir subvenir à leurs besoins:

ATTENDU QUE le poste satellite de l'Atelier R.A.D.O., la Banque Alimentaire de Haut-Madawaska, dessert 78 citoyens de la Ville de Haut-Madawaska;

IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska fasse une contribution de 5 000\$ à l'Atelier R.A.D.O. pour l'année 2023 et que cette contribution soit réévaluée lors de la planification du budget pour l'année 2024.

Motion adoptée.

e) Nomination de deux membres du Conseil pour leur participation au Congrès annuel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) du 25 au 28 mai 2023

Résolution n° 2023-02-14 (8)

Proposé par le conseiller Réginald Nadeau Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

ATTENDU QUE la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux dans les enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale;

ATTENDU QUE le Congrès annuel et salon professionnel 2023 de la FCM aura lieu à Toronto, Ontario, du 25 au 28 mai prochain;

ATTENDU QUE le Congrès annuel et salon professionnel 2023 de la FCM est une excellente occasion d'obtenir des formations pratiques et des connaissances diverses par l'entremise de plus de 50 ateliers, visites d'études et séances avec des experts du monde municipal; de définir les priorités fédérales-municipales; de réseauter avec des pairs et spécialistes du milieu; d'obtenir de nouveaux outils pour répondre aux besoins de notre collectivité et de mettre en relief la Ville de Haut-Madawaska;

IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil du gouvernement local de Haut-Madawaska endosse la participation de Monsieur Michel J. Morin et de Monsieur Rino Levasseur au Congrès annuel et salon professionnel de la FCM, commençant le 25 mai et se terminant le 28 mai 2023.

Motion adoptée.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par le conseiller Rino Levasseur à 19 h 12.

Jean-Pierre Ouellet

Maire

Jessica Raymon

Greffière